



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 15 NOVEMBRE 2016

Présents : Sylviane NOEL, Emmanuelle DALLA COSTA, Héloïse BRUN, Christian HENON, Vincent MASSARIA, Patrick MOLENE, Emmanuel PRICOT, Alain ROUX, José FRANCO, François DALLA COSTA, Magali NOIR.

Secrétaire de séance : Magali NOIR

Début de la séance à 18 heures

Ordre du jour :

1) Le conseil Municipal vote à l'unanimité le contrat de partenariat saison avec l'office du tourisme intercommunal pour la prévente des forfaits de ski saison 2016/2017. Pour rappel, Les mêmes tarifs sont reconduits cette année, à savoir 90 € le forfait saison adulte (au lieu de 120 €) et 62 € le forfait saison enfant (au lieu de 81 €)

Pour l'achat de tout forfait saison, vous bénéficiez gratuitement de :

- un forfait journée découverte dans toutes les autres stations balcon
- une entrée à la patinoire de Cluses
- une visite au musée de l'Horlogerie et du Décolletage
- une entrée au centre nautique intercommunal (Cluses)
- un forfait journée découverte sur le domaine nordique d'Agy

Les forfaits seront en vente à l'Office de tourisme de Cluses (du 1er/12 au 26/12) et au Foyer de Romme (à partir du 17/12)

2) Dissolution du SMDEA et transfert de la dette au 1^{er} janvier 2017 :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une évolution réglementaire oblige le département à envisager la dissolution du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) au 1^{er} janvier 2017. Ce syndicat proposait une assistance financière, des emprunts aux collectivités, en complément des subventions départementales, afin de financer leurs projets en matière d'eau et d'assainissement. Le Conseil municipal prend acte de cette dissolution. A ce jour, la commune de Nancy sur Cluses n'a aucune dette auprès de ce syndicat.

3) Avis sur le projet du SCOT : (Schéma de Cohérence Territoriale) : Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet s'apprête à prendre un arrêté définissant le périmètre du futur SCOT, englobant la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix, la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne et la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre. Chaque commune incluse dans ce périmètre aura à se prononcer dans les mois à venir sur cet arrêté.

4) - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

- DIA : Vente M et Mme Joël Ventre/Met Mme FLEAU

A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter.

- DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

- DIA : Vente Mme HENON/M et Mme Christophe HACQUEL

A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter.

5) La période d'astreinte de l'agent communal pour le déneigement est fixée à l'unanimité du 12 Novembre 2016 au 3 Avril 2017

6) Création d'emplois saisonniers pour la station de ski saison 2016/2017 :

11 emplois sont créés :

- 1 emploi de régisseur + 1 emploi de sous-régisseur + 2 extras
- 1 emploi de pisteur + 1 pisteur en extra
- 1 emploi de dameur
- 4 emplois de perchman (dont 1 à mi-temps avec le reposoir)

7) Dates d'ouverture et fermeture de la station de ski pour la saison 2016/2017 :

Le conseil municipal décide à l'unanimité que la station de ski sera ouverte du samedi 17 décembre 2016 au dimanche 05 mars 2017 avec possibilité de prolongation d'ouverture le week-end au-delà de cette période sur nouvelle délibération du conseil municipal, en fonction des conditions d'enneigement.

8) Horaires de la station de ski 2016/2017 :

Vacances de Noël du 17 Décembre 2016 au lundi 02 Janvier 2017

Tous les jours

Remontées mécaniques	Foyer
9H30-16H30	9H00-19H00

Du Mardi 03 Janvier 2017 au 03 Février 2017

	Remontées Mécaniques	Foyer
Lundi, Mercredi	11H00-16H30	11H00-17H00
Mardi, Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	11H00-16H30	11H00-19H00
Samedi, Dimanche	9H30-16H30	9H00-19H00

Du 04 Février 2017 au 05 Mars 2017

Tous les jours

Remontées Mécaniques	Foyer
9H00-17H00	8H30-19H00

10) Tarifs des remontées mécaniques saison 2016/2017 : Inchangés par rapport à l'an dernier.

Forfait Romme Le Reposoir	Journée	1/2 Journée	Semaine 6 Jours de ski	Prévente saison	Saison	ASLIE	APE Loisir plus
Adulte	11 Euro	8,5 Euro	60 Euro	90Euro	120 Euro	8 Euro	8 Euro
Enfant	8 Euro	6 Euro	47 Euro	62 Euro	81 Euro	6,5 Euro	6,5 Euro
Famille prix/pers dès 2 adultes + 2 enfants			52 Euro				

Montée simple: 2 Euro

Tarif séniors + 60 ans: 6,50 Euro

11) Tarifs des locations de ski, jeux, matériel de glisse, confiseries, boissons, produits snack, pour la saison 2016/2017 , restent inchangés par rapport à l'an dernier. Ces tarifs sont librement consultables en mairie.

12) Tarifs secours des pistes :

Évacuation du blessé par le pisteur-secouriste ou personne chargée des secours sur les pistes : 165 Euro pour l'évacuation du blessé

Évacuation du blessé par le pisteur-secouriste ou la personne chargée des secours sur le secteur hors-piste : 300 Euro

Intervention des sapeurs-pompiers de Cluses et de Scionzier : 146 Euro pour l'évacuation du blessé du foyer de ski ou du domaine skiable.

Intervention du prestataire ATS Ambulances pour le transport des blessés depuis le foyer où des Chavannes : 135 Euro

Intervention du pisteur-secouriste pour les blessures légères : 50 Euros

13) Réforme des Marchés Publics :

Une nouvelle réglementation demande la désignation de titulaires et de suppléants au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) :

Étaient déjà élus en tant que titulaires :

- Me le Maire Sylviane Noël
- Christian Henon
- Héloïse Brun
- Vincent Massaria

Sont élus à l'unanimité en tant que suppléants :

- Emmanuel Pricot
- Alain Roux
- Emmanuelle Dalla Costa
- Magali Noir

14) Projet d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) :

Rappel des obligations d'accessibilité aux personnes handicapées pour les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public.

Des travaux de mises en conformité et des aménagements d'accessibilité seront à réaliser durant l'année 2017, comme la matérialisation des places de parking pour personnes handicapées, ou encore des émetteurs pour personnes malentendantes au foyer et au point info tourisme .

15) Délibérations modificatives budgétaires et ouverture d'une ligne de trésorerie : Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le règlement de plusieurs dépenses d'investissement sur le budget eau et assainissement, bois ainsi que sur le budget général nécessitent de prendre une décision budgétaire modificative. Ces jeux d'écriture n'influent pas sur les finances de la Commune (s'agissant de mouvements comptables internes), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces délibérations. Ces délibérations sont librement consultables en Mairie. Par ailleurs Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement de factures d'investissement du budget bois nécessite l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 10 000 euros. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour ouvrir cette ligne de trésorerie.

Questions diverses :

- Madame Marie DERDAKA a été retenue pour réaliser le recensement de la population à compter de janvier.

Commission bâtiment communaux :

- La réception des panneaux photovoltaïque pour la Chèvrerie de Vormy dont l'installation était prévuz le 14 novembre 2016, est reportée au printemps 2017, pour cause d'enneigement.
- Modification du loyer de l'appartement dans l'ancienne maison forestière, qui est disponible. A l'unanimité le conseil municipal fixe le montant de cette location à 700 Euros Hors Charges.
- Visite de la commission de sécurité à l'école, garderie, et salle polyvalente : cette visite a lieu tous les 5 ans. La commission donne un avis favorable au bâtiment, malgré quelques mises en conformité, qui seront effectuées sur l'année 2017.

Commission - Voirie – Réseaux - Déchets :

- Début des travaux d'assainissement par l'entreprise CISE TP: pose des canalisations eaux usées eaux pluviales sur le bas du tracé sur quelques mètres linéaires. L'entreprise indique que pendant le week-end du 11/11, le chantier a été "visité" : l'ensemble des vitres de la pelle ont été fracturées. Un véhicule a roulé dans le chemin et a écrasé le PEHD pour l'alimentation en AEP de la STEP, en attente sur le bord du chemin. Des pierres du chemin ont également été jetées dans le champ en contrebas du chemin. L'entreprise a porté plainte.
- Les travaux sur le collecteur des eaux usées de la Marquisade, au niveau de l'exutoire, débiteront d'ici à la fin du mois de novembre.
- La société Chatel est intervenue pour l'installation des traversées de routes pour les fêtes de Noël, pour l'entretien des candélabres et le remplacement des ampoules grillées. A la suite de leur intervention, trois nouvelles ampoules n'éclairant plus, il leur a été demandé d'intervenir à nouveau avant la période d'hiver. Leur prochaine intervention est programmée à la fin de l'hiver pour un traitement préventif de l'éclairage public par le remplacement d'un 1/4 des 99 ampoules de Nancy sur Cluses.
- Le balayage des voies communales a été effectué par la Sté Coved 4 semaines après les travaux d'entretien courant de la chaussée. Les travaux de l'an prochain intégreront ceux devant faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduites.

Commission tourisme :

- Les expositions d'été au foyer ont accueilli 298 visiteurs, 24% de plus que 2015.
- Sur la totalité des visiteurs accueillis au point info, 27% était des locaux, et 73% des estivants, pour des informations pratiques, de randonnée et des activités sportives.
- Un panneau de visibilité d'information touristique va être installé au printemps 2017 à l'entrée de Romme.
- La commission annonce le bon avancement du sentier thématique prévu au Chef-lieu pour le printemps 2017.

Commission Bois – Alpage – Agriculture :

- Fin des travaux pour les places de dépôt situées à la Pliore et à Brion.
- ONF prend contact avec la fédération de chasse pour les dégâts causés par les cerfs.
- Fin des travaux de déboisement du Pare.
- Fin des travaux de périmètre de parcelle, pour les parcelles 33 et le périmètre de captage d'eau de Scionzier à Brion.

Commission Enfance jeunesse :

- Un devis a été réalisé par l'entreprise AGORESPACE, afin de réaliser des travaux de rénovation au terrain multi-sports de Nancy Sur Cluses.

Fin de séance 21H30